

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine public

OBJET :
GRDF :
**CONVENTIONS
PARTICULIERES
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC POUR
L'INSTALLATION
ET
L'HEBERGEMENT
D'EQUIPEMENT
DE TELERELEVE
EN HAUTEUR**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2015, la Commune a autorisé GRDF à installer un concentrateur sur un ou plusieurs sites, à savoir, sur les réservoirs de la Concorde et de Sainte Catherine, la Collégiale Saint Michel et le Moulin du Cugarel. La convention cadre n° AMR-141125-014 a été signée le 22 avril 2015.

Ce déploiement vient dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs de gaz naturel avec un dispositif novateur de relevé des consommations automatisé à distance.

Après une visite technique des sites pour l'installation d'un équipement de télérelève en hauteur, le choix s'est porté sur le Château d'Eau de la Concorde et la Collégiale Saint Michel.

Considérant l'intérêt que représentent ces deux sites pour la Ville, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer les conventions particulières d'occupation du domaine public pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 05 juillet 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le choix des sites sur lesquels sera installé l'équipement de télé relève : Château d'Eau de la Concorde et Collégiale Saint Michel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions particulières, à savoir :

- Convention tripartite pour le site n° 6613/309922 « Château d'eau de la Concorde » entre GRDF, Lyonnaise des Eaux SUEZ et la Commune.
- Convention tripartite pour le site n° 6614/309923 « Collégiale Saint Michel » entre GRDF, l'Association Diocésaine de Carcassonne et Narbonne et la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.

Ampliation faite le : **17 JUIL. 2018**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **16 JUIL. 2018**
Par publication le : **17 JUIL. 2018**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-163-DE